

1 2 3 VINS

**Société à responsabilité limitée
au capital de 12 900 euros
Siège social : 21 RUE SIMONE VEIL
97438 STE MARIE
927 789 099 RCS ST DENIS**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 29 DECEMBRE 2025

L'an 2025,

Le 29 décembre,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Matthieu Pierre André D'ALEO, propriétaire de 12 000 parts sociales en pleine propriété ;

Gérant de la société 1 2 3 VINS, société à responsabilité limitée au capital de 12 900 euros, divisé en 12 900 parts sociales, rappelle que :

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du **25 novembre 2025**, la collectivité des associés a autorisé la gérance à effectuer le rachat des **900 parts détenues** par **Monsieur Matthieu Pierre André D'ALEO** et à réduire en conséquence le capital social,

Et constate que **Monsieur Gérard D'ALEO** et la Société sont convenus définitivement du rachat de **900 parts** de 1 euro chacune, au prix total de **900 euros** payable comptant à l'issue du délai d'opposition, et ce sous réserve de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux.

En conséquence, décide, sous la même réserve, l'annulation des parts rachetées et partant la réduction de **12 900 euros** à **12 000 euros** du montant du capital social, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Matthieu Pierre André D'ALEO
Gérant Associé

